

Conseil communal du 17 juillet 2026

Présents: le bourgmestre Félix Eischen (CSV) ; les échevins Marc Bissen (LSAP) et Max Molitor (LSAP), les conseillers communaux Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Maryse Frantzen (DP), Cheryl Geschwind (CSV), Natacha Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer-Deitz (LSAP), Nathalie Noesen-Heintz (LSAP), Kevin Urbing (CSV)

Excusé: /

Début de la séance: 08h30 heures

Tous les points de l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité, sauf le point 3.2.

SÉANCE PUBLIQUE

Monsieur **Félix Eischen**, bourgmestre (CSV), souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil communal à la séance du 17 juillet 2026, dernière réunion du conseil communal avant la pause estivale. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

Monsieur **Guy Kohnen** (CSV) remercie le bourgmestre de lui donner la parole et informe le conseil communal de l'inauguration officielle du nouveau centre de ressources du SICA, qui aura lieu le 17 septembre 2026.

Il informe également que l'Office social commun de Mamer a décidé, avant-hier, de recourir à nouveau aux services d'un agent de sécurité, certaines personnes ayant adopté un comportement particulièrement agressif envers le personnel.

Madame **Claudine Meyer-Deitz** (LSAP) remercie le bourgmestre de lui donner la parole et le remercie également pour l'installation, enfin réalisée, des feux de signalisation au « Kräizwee » à Olm. Ceux-ci devraient être mis en service à partir de lundi ou mardi.

Elle informe également que, le 11 novembre 2026 à 15 h 30, une remise officielle d'un don en faveur de l'ONG Médecins du Monde aura lieu dans la galerie, dans le cadre du « Handarbechtstreff » du Club Senior. La commune a porté le montant de ce don à 10 000 euros, notamment grâce à un apport de 2 268,22 euros. Monsieur le ministre Max Hahn sera également présent. Madame Claudine Meyer-Deitz se réjouirait de la présence des membres du conseil communal à cette occasion, afin de conférer à l'événement le caractère officiel souhaité.

Monsieur **Félix Eischen**, bourgmestre (CSV), informe que la commune disposera, pour la rentrée scolaire de septembre, d'un nouveau système de feux de signalisation au carrefour principal situé près de la pharmacie. Des feux seront également installés au niveau de la cité Bächel à Kehlen, à l'endroit où les piétons traversent en direction du campus. La commune

estime que les travaux seront achevés pour la rentrée scolaire, ce qui permettra de procéder à l'installation des feux.

Il informe également que la commune a participé à une deuxième réunion avec le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, consacrée au projet de contournement. Le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ainsi que l'Administration des ponts et chaussées ont également pris part à cette réunion.

Les discussions progressent de manière satisfaisante, et toutes les parties manifestent une réelle volonté de faire avancer le projet. Les échanges portent à présent sur les différents tracés envisageables ainsi que sur les adaptations susceptibles d'être apportées aux variantes proposées. Le dossier se trouve entre autres entre les mains de l'Administration des ponts et chaussées.

Dans quelques semaines, la commune recevra les plans des différents tracés, accompagnés des relevés topographiques et d'une première représentation du projet envisagé. Une première réunion s'est tenue le 12 juin, une deuxième le 2 juillet, et une troisième est prévue en septembre, ce qui témoigne de la bonne progression du dossier.

Dès que les discussions auront suffisamment avancé pour permettre un échange approfondi sur une proposition concrète, sur le tracé envisagé ou sur les conditions de sa réalisation, la commune communiquera les informations disponibles dans les meilleurs délais.

Enfin, Monsieur Félix Eischen informe qu'à l'issue de la séance, après sa clôture officielle, le conseil communal se verra présenter l'état d'avancement actuel du projet « Kehlen 2.0 ».

1. Compromis de vente / Actes

1.1. Compromis de vente et crédit supplémentaire pour l'acquisition d'une parcelle avec un bâtiment fonctionnel de type crèche situé au lieu-dit « Bei der Eech » à Kehlen (vote unanime)

Le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition d'un immeuble situé au lieu-dit « Bei der Eech » à Kehlen, comprenant un bâtiment fonctionnel de type crèche. L'acquisition se fait pour un montant total de 2.700.000,00 euros et poursuit un but d'utilité publique, l'immeuble étant destiné à l'exploitation d'une crèche. Le conseil communal vote également le crédit supplémentaire nécessaire au financement de cette acquisition, une partie dudit financement ayant déjà été prévue au budget de l'année 2026.

1.2. Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle située dans la rue de Kopstal à Kehlen (vote unanime)

Le conseil communal approuve le compromis de vente relatif à l'acquisition d'une parcelle de nature « place voirie » située au lieu-dit « Rue de Kopstal » à Kehlen. La commune acquiert une parcelle d'une contenance de 0,12 are, pour un prix total de 120,00 euros. Cette acquisition s'inscrit dans la régularisation des emprises nécessaires dans le cadre du réaménagement de la rue de Kopstal.

1.3. Acte notarié pour l'acquisition d'un immeuble au lieu-dit « Der Seit des Hohbuch » à Keispelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve l'acte notarié relatif à l'acquisition d'un terrain avec chalet situé au lieu-dit « Der Seit des Hohbuch » à Keispelt. L'acquisition porte sur une parcelle d'une contenance de 85,80 ares, pour un prix total de 820.000,00 euros. L'immeuble est acquis dans un but d'utilité publique, afin d'y organiser des classes vertes et des activités pédagogiques liées à la découverte et à la sensibilisation à la nature.

2. Conventions/Contrats

2.1. Contrat de prestation de services relatif au cours de « Kidssport » (vote unanime)

Le conseil communal approuve le contrat de prestation de services relatif au cours « Kidssport » pour la période du 3 octobre 2026 au 10 juillet 2027. Les séances auront lieu les samedis matin au hall sportif de Kehlen et s'adressent aux enfants âgés de 2 à 4 ans, hors vacances scolaires. Le prestataire s'engage à proposer des activités adaptées à l'âge et aux capacités des enfants.

2.2. Contrat de prestation de services relatif au cours Run for Fun « Fir Ufänger » (vote unanime)

Le conseil communal approuve le contrat de prestation de services relatif au cours « Run for Fun – Fir Ufänger » pour la période du 23 septembre 2026 au 14 juillet 2027.

Le prestataire est responsable de la technicité de l'activité, de la sécurité du groupe ainsi que des objectifs sportifs et pédagogiques à mettre en œuvre.

2.3. Contrat de prestation de services relatif au cours Run for Fun « Fir Fortgeschrëttener » (vote unanime)

Dans le même ordre d'idées, le conseil communal approuve également le contrat de prestation de services relatif au cours « Run for Fun – Fir Fortgeschrëttener » pour la période du 20 septembre 2026 au 11 juillet 2027.

2.4. Convention relative à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement rue de Kopstal à Meispelt (vote unanime)

Le conseil communal approuve la convention relative à la réalisation de l'infrastructure et à la construction d'immeubles du lotissement « Rue de Kopstal » à Meispelt. Cette convention porte sur des fonds d'une contenance d'environ 61,45 ares. Les travaux prévus comprennent notamment les travaux de voirie, les équipements publics nécessaires à la viabilité du lotissement ainsi que la construction de plusieurs immeubles d'habitation.

2.5. Contrat de bail concernant l'installation d'un mât d'antennes et d'équipements annexes (Post) – Avenant (vote unanime)

Le conseil communal approuve l'avenant au contrat de bail conclu avec Post Luxembourg relatif à l'installation d'un mât d'antennes et d'équipements annexes. Cet avenant prévoit

la mise à disposition d'un emplacement sur le mât d'antennes pour l'installation d'une antenne « SENSUSRF Gateway outdoor » avec le câblage correspondant. Cette antenne servira à renforcer le réseau nécessaire à la lecture à distance des compteurs d'eau. La commune versera en contrepartie une redevance annuelle symbolique de 1,00 euro.

3. Commissions consultatives communales

3.1. Commission consultative communale de la Jeunesse – Nomination d'un membre (avec 12 voix pour la candidate (Mme Cheryl Geschwind n'a pas participé au présent vote))

Le conseil communal procède, par scrutin secret, à la nomination de Mme Cheryl Geschwind de Kehlen en tant que membre de la commission consultative communale de la Jeunesse. Cette nomination intervient sur proposition du parti politique CSV.

3.2. Commission consultative communale de la Jeunesse – Désignation d'un secrétaire (avec 11 voix pour la candidate et 1 abstention; Mme Cheryl Geschwind n'a pas participé au présent vote)

Le conseil communal procède, par scrutin secret, à la désignation de Mme Cheryl Geschwind de Kehlen en tant que secrétaire de la commission consultative communale de la Jeunesse. Cette désignation fait suite à sa nomination, séance tenante, comme membre de ladite commission.

3.3. Commission consultative communale du Développement urbain – Démission d'un membre (vote unanime)

Le conseil communal approuve la démission de M. Xavier Poos en tant que membre de la commission consultative communale du Développement urbain.

3.4. Commission consultative communale des Finances – Démission d'un membre (vote unanime)

Le conseil communal approuve la démission de M. Xavier Poos en tant que membre de la commission consultative communale des Finances.

4. Dons et subsides

4.1. Subsides divers (2^e trimestre 2026) (vote unanime)

Le conseil communal alloue des subsides à plusieurs œuvres et associations nationales et humanitaires internationales ayant introduit une demande au cours du 2^e trimestre 2026. Les subsides accordés s'élèvent chacun à 125,00 euros, pour un montant total de 1.125,00 euros.

4.2. Club Senior Kehlen – « Handaarbechtsgrupp » – Don (vote unanime)

Le conseil communal alloue un subside de 2.268,22 euros à l'ONG Médecins du Monde.

Ce don est accordé dans le cadre d'une cérémonie de remise de chèque organisée par le Club Senior Kehlen et, plus précisément, par son « Handaarbechtsgrupp ».

4.3. Badminton International Club Kehlen – Subside extraordinaire (vote unanime)

Le conseil communal alloue au Badminton International Club Kehlen (BICK), à l'occasion de son 30^e anniversaire, un subside extraordinaire de 1.500,00 euros.

4.4. Inklusiounsfest 2025 – Don (vote unanime)

Le conseil communal accorde au groupe de musique « Polyphonix » de la Fondation Kräizbiereg un don de 1.000,00 euros. Ce don est attribué à la suite de l'Inklusiounsfest 2025, qui a généré un boni de 483,72 euros. La commune prend en charge la différence entre le boni réalisé et le montant du don, soit 516,28 euros.

5. Forêts communales

5.1. Aménagement forestier de la commune de Kehlen (2026-2035) (vote unanime)

Le conseil communal approuve le projet d'aménagement forestier des forêts communales de Kehlen pour la période 2026-2035.

Ce projet concerne une surface forestière de 470,78 hectares et a été présenté en séance par les représentants compétents.

Il vise à encadrer la gestion des forêts communales pour les années à venir.

5.2. Plan de gestion des forêts de la commune de Kehlen pour l'exercice 2027 (vote unanime)

Le conseil communal approuve le plan de gestion annuel des forêts communales de Kehlen pour l'exercice 2027. La forêt a une contenance de 470 ha.

Les explications ont été fournies en séance par le préposé forestier du triage de Kehlen.

	Investissements (EUR)			Revenus (EUR)		
	Salaires	Factures	Total	Subsides	Recettes	Total
Gestion durable des forêts	52 700,00	230 400,00	283 100,00	127 540,00	90 210,00	217 750,00
Protection de la nature	6 000,00	15 500,00	21 500,00			
Sensibilisation	12 000,00	31 600,00	43 600,00			
Ressources cynégétiques					12 000,00	12 000,00
Surveillance et Police						
Logistique et personnel	35 000,00	41 550,00	76 550,00			
Grand total	105 700,00	319 050,00	424 750,00	127 540,00	102 210,00	229 750,00

Synthèse des récoltes de bois	Vol sur écorce en m³		
	Grume	Trituration	Total
Hêtres	120,00	790,00	910,00
Autres feuill.	20,00	100,00	120,00
Pins		180,00	180,00
Épicéas	20,00	220,00	240,00
	160,00	1 290,00	1 450,00

6. Règlement-taxe relatif à la participation au cours « Kidssport » (vote unanime)

Le conseil communal fixe le tarif de participation au cours « Kidssport » à 60,00 euros TTC par participant et par semestre. Le tarif d'inscription n'est pas remboursable en cas d'abandon survenant à partir du troisième cours auquel le participant aurait pu participer, que ce soit dès le début de chaque semestre ou en cas d'inscription en cours de semestre. Les places par cours sont limitées à 20 enfants. La priorité est accordée aux résidents de la commune de Kehlen.

7. Lotissements

7.1. Morcellement d'une parcelle dans la rue de Mamer à Kehlen (vote unanime)

Le conseil communal approuve le projet de lotissement relatif au morcellement d'une parcelle située au lieu-dit « Rue de Mamer » à Kehlen. Le projet porte sur la parcelle n°2538/7496, d'une contenance de 13,63 ares, et prévoit la création d'un nouveau lot. Cette nouvelle surface est créée en vue de sa vente aux propriétaires de l'immeuble situé au n°41D dans la rue de Mamer.

7.2. Morcellement de parcelles situées au lieu-dit « Am Duerf » à Kehlen (vote unanime)

Le conseil communal approuve le projet de lotissement relatif au morcellement de plusieurs parcelles situées dans la cité Am Duerf, au n°7 à Kehlen. Le projet prévoit une adaptation des

limites parcellaires dans le cadre de la construction de deux immeubles bi-familiaux jumelés et d'un immeuble bi-familial isolé.

8. Affaires de personnel

8.1. Service de régie – Réorganisation du service de la conciergerie, décision à caractère général (vote unanime)

Le conseil communal décide d'instaurer au sein du service de la conciergerie un poste de chef d'équipe et d'accorder, à partir du 1^{er} août 2026, une prime de 8 points indiciaires au chef d'équipe.

8.2. Administration communale – Création d'un poste d'employé communal pour les besoins de la recette communale dans la catégorie B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif (vote unanime)

Le conseil communal crée un poste d'employé communal pour les besoins de la recette communale.

9. Pacte nature – Concept de communication – Avenant (vote unanime)

Le conseil communal décide de modifier le concept de communication existant dans le cadre du Pacte Nature. Cette modification vise à renforcer l'information et la sensibilisation des citoyens aux thématiques liées à la protection de la nature, de l'eau et du développement

durable. Elle permet également de préciser les objectifs, les moyens et les modalités de communication interne et externe de la commune.

10. Syndicat intercommunal « KEKOS » pour la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives – Création (vote unanime)

Le conseil communal décide de créer, conjointement avec la commune de Kopstal, le syndicat intercommunal « KEKOS » pour la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives.

Cette création fait suite à la volonté commune de réaliser une piscine intercommunale à Kehlen, tout en donnant au syndicat une vocation plus large en matière d'infrastructures sportives.

Le conseil communal arrête également les statuts du nouveau syndicat, qui règlent notamment son objet, sa composition, son fonctionnement et le financement des projets.

11. Confirmation des règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestre et échevins (vote unanime)

Le conseil communal reconnaît l'opportunité d'un règlement de circulation d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date du 8 juillet 2026 et concernant la Zone d'activités économiques à Kehlen.

12. Décision de retirer un véhicule du patrimoine communal (vote unanime)

Le conseil communal décide de céder un véhicule de la marque Dacia, immatriculé YF5440, au Garage Reinert Gilles S.à r.l. La reprise du véhicule est proposée pour un montant de 1.500,00 euros. Cette décision intervient dans le cadre de l'acquisition prochaine d'un nouveau véhicule pour les besoins du service de régie, et ledit véhicule est donc retiré du patrimoine communal.

SÉANCE À HUIS CLOS

13. Administration communale

13.1. Nomination au service provisoire d'un fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement C, groupe de traitement C2bis, sous-groupe à attributions particulières

Le conseil communal procède, moyennant un vote secret, à la nomination au service provisoire d'un fonctionnaire communal.

13.2. Demande de mise à la retraite d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité D, groupe d'indemnité D1, sous-groupe administratif

Le conseil communal accorde à un employé communal du service événementiel la démission honorable de ses fonctions et le remercie pour ses bons et loyaux services.

13.3. Engagement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du « Biergerzenter »

Le conseil communal procède, moyennant un vote secret, à l'engagement d'un employé communal pour les besoins du « Biergerzenter ».

13.4. Engagement d'un employé communal pour les besoins de la recette communale dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Le conseil communal procède, moyennant vote secret, à l'engagement d'un agent administratif pour la recette communale de la commune de Kehlen.

13.5. Décision de classement d'un employé communal pour les besoins de la recette communale dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif

Le conseil communal décide du classement d'un employé communal du service de la recette communale.

14. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants (SEA)

14.1. Démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité A, groupe d'indemnité A2, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde à un employé communal, la démission volontaire de ses fonctions.

14.2. Démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde à un employé communal, la démission volontaire de ses fonctions.

14.3. Démission d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde à un employé communal, la démission volontaire de ses fonctions.

14.4. Engagement d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal procède, moyennant un vote secret, à l'engagement d'un éducateur diplômé pour les structures d'accueil de la commune de Kehlen.

14.5. Demande de mise à la retraite d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde à un employé communal la démission honorable de ses fonctions et le remercie pour ses bons et loyaux services.

14.6. Demande de mise à la retraite d'un employé communal dans la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal accorde à un employé communal la démission honorable de ses fonctions et le remercie pour ses bons et loyaux services.

14.7. Modification de la tâche d'un employé communal de la catégorie d'indemnité C, groupe d'indemnité C1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal décide de modifier la tâche d'un employé communal.

15. Service de régie - Décision individuelle de classement d'un salarié à tâche manuelle (décision à caractère individuel)

Le conseil communal prend une décision individuelle de classement pour un salarié à tâche manuelle.

- Présentation des visuels du concept « Kehlen 2.0 »